



Association  
Sécurité Est Lausannois

**Comité de direction**  
p.a. Police Est Lausannois  
rue de la Poste 9  
Case postale  
1009 Pully

# Préavis N° 03 - 2018

## du Comité de direction au Conseil intercommunal

**Budget 2019**

**Responsabilité(s) du dossier :**

- Jean-Marc Chevallaz, président du Comité de direction

Pully, le 25 septembre 2018

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil intercommunal,

En vertu des dispositions de la loi du 28 février 1956 sur les communes, le Comité de direction de l'association de communes « Sécurité Est Lausannois » a le plaisir de soumettre à votre approbation le projet du budget pour l'année 2019.

Celui-ci est établi conformément au Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes.

Le huitième budget qui vous est présenté a été élaboré d'une façon rigoureuse et avec l'accord des quatre Municipalités des communes membres de l'association.

Au vu des nouvelles compétences accordées aux polices communales courant 2012, à savoir pour notre Corps de police : enregistrement de la plupart des plaintes, constats de cambriolages, constats en cas de violences domestiques, participation à la prévention coordonnée au niveau cantonal (prévention scolaire), appui aux autres corps de police communaux, le budget prévoit l'engagement d'un policier supplémentaire.

Par conséquent, les charges et les revenus relatifs à l'Association Sécurité Est Lausannois se présentent de la manière suivante, par rapport au budget de l'année 2019 :

Libellé	Budget 2019 (en CHF)	Budget 2018 (en CHF)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Autorités et personnel	8'908'600.00	8'670'400.00	238'200.00	2.7%
Biens, services et marchandises	2'164'656.00	1'987'181.00	177'475.00	8.9%
Rembt, part. et subv. collectivités	2'000.00	2'500.00	-500.00	-20.0%
Aides et subventions	500.00	500.00	0.00	0.0%
<b>Total des charges</b>	<b>11'075'756.00</b>	<b>10'660'581.00</b>	<b>415'175.00</b>	<b>3.9%</b>
Revenus du patrimoine	9'000.00	9'000.00	0.00	0.0%
Taxes, émoluments, produits	2'116'640.00	1'899'520.00	217'120.00	11.4%
Participations et rebmts coll. publ.	8'950'116.00	8'752'061.00	198'055.00	2.3%
<b>Total des revenus</b>	<b>11'075'756.00</b>	<b>10'660'581.00</b>	<b>415'175.00</b>	<b>3.9%</b>

Par rapport aux comptes de l'année 2017, les charges et revenus se présentent de la manière suivante :

Libellé	Budget 2019 (en CHF)	Comptes 2017 (en CHF)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Autorités et personnel	8'908'600.00	7'996'092.85	912'507.15	11.4%
Biens, services et marchandises	2'164'656.00	1'710'503.43	454'152.57	26.6%
Amortissements	0.00	83'833.40	-83'833.40	-100.0%
Rembt, part. et subv. collectivités	2'000.00	323.75	1'676.25	517.8%
Aides et subventions	500.00	0.00	500.00	
Attributions fonds+fin. spéciaux	0.00	195'400.00	-195'400.00	-100.0%
<b>Total des charges</b>	<b>11'075'756.00</b>	<b>9'986'153.43</b>	<b>1'089'602.57</b>	<b>10.9%</b>
Revenus du patrimoine	9'000.00	4'695.00	4'305.00	91.7%
Taxes, émoluments, produits	2'116'640.00	2'281'330.54	-164'690.54	-7.2%
Part à des recettes cantonales	0.00	4'827.75	-4'827.75	-100.0%
Participations et rebt coll. publ.	8'950'116.00	7'695'300.14	1'254'815.86	16.3%
<b>Total des revenus</b>	<b>11'075'756.00</b>	<b>9'986'153.43</b>	<b>1'089'602.57</b>	<b>10.9%</b>

Comme vous pouvez le constater, les charges augmentent de 3.9% par rapport à celles constatées dans le cadre de l'élaboration du budget 2018 et de 10.9% par rapport à celles réalisées dans le bouclage des comptes 2017.

Cette progression des charges provient pour l'essentiel des éléments suivants :

- Augmentation des charges de personnel
- Augmentation des achats de mobilier, machines et équipements de bureau
- Augmentation des achats de produits de nettoyage et de désinfection
- Augmentation des loyers
- Augmentation des frais informatiques software et maintenance
- Augmentation des honoraires et frais d'études

#### Augmentation des charges de personnel

Nous constatons que les charges de personnel sont en progression de 2.7% par rapport au budget 2018 et de 11.4% par rapport aux comptes de l'année 2017.

L'effectif du personnel inclus dans le budget 2019 progresse de l'équivalent de 1.00 ETP afin de se situer à 61.7 ETP. Cette progression concerne la création d'un nouveau poste de policier.

Les autres écarts constatés par rapport au budget 2018 et aux comptes 2017 proviennent essentiellement des augmentations statutaires.

Il est également important de préciser que la contribution extraordinaire relative à l'assainissement de la Caisse Intercommunale de Pensions (CIP) a été répartie dans chaque chapitre concerné, celle-ci étant devenue pérenne et n'étant par conséquent plus exceptionnelle.

### Augmentation des achats de mobilier, machines et équipements de bureau

Le budget 2019 prévoit le remplacement d'un poste informatique au back-office et l'acquisition de deux postes informatiques supplémentaires (un pour le guichet administratif, un second pour la centrale d'engagement).

De plus, il est prévu l'acquisition de mobilier pour l'aménagement des différents locaux suite aux travaux de rénovation du poste de police.

### Augmentation des achats de produits de nettoyage et de désinfection

L'augmentation des frais de nettoyage constatée dans le budget 2019 provient de l'agrandissement des locaux suite aux transformations du poste de police.

### Augmentation des loyers

Le budget 2019 prévoit une augmentation des loyers suite à l'agrandissement de la surface des locaux découlant des travaux importants effectués sur le poste de police.

### Augmentation des frais informatiques software et maintenance

Le budget 2019 prévoit l'acquisition du système d'aide à l'engagement (SAGA) qui concerne la centrale unifiée et décentralisée. Cela concerne des coûts pérennes ainsi que des coûts uniques d'installation.

### Augmentation des honoraires et frais d'études

Dans le cadre de la mise en place du système d'aide à l'engagement (SAGA), le budget 2019 prévoit des honoraires dus à l'Homme de liaison pour les polices communales.

Les revenus relatifs aux taxes, émoluments et produits augmentent fortement de 11.4% par rapport au budget 2018 et diminuent de 7.2% par rapport aux comptes de l'année 2017. Cette diminution provient en grande partie des remboursements de salaires ayant pour origine des absences prolongées de collaborateurs suite à des accidents ou des maladies. Au niveau des produits des amendes, le budget 2019 prévoit une mise à niveau selon la réalité du terrain constatée durant les années 2017 et 2018.

La participation de chacune des communes partenaires, par rapport au budget 2018, se présente de la manière suivante :

Communes	Budget 2019 (en CHF)	Budget 2018 (en CHF)	Ecarts (en CHF)	Ecarts (en %)
Belmont-sur-Lausanne	543'438.03	542'658.80	779.23	0.1%
Paudex	266'795.61	262'745.54	4'050.07	1.5%
Pully	7'652'827.91	7'482'985.92	169'841.99	2.3%
Savigny	487'054.45	463'670.74	23'383.71	5.0%
<b>Total</b>	<b>8'950'116.00</b>	<b>8'752'061.00</b>	<b>198'055.00</b>	<b>2.3%</b>

La participation de chacune des communes partenaires, par rapport au bouclage des comptes 2017, se présente de la manière suivante :

Communes	Budget 2019 (en CHF)	Comptes 2017 (en CHF)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Belmont-sur-Lausanne	543'438.03	509'359.86	34'078.17	6.7%
Paudex	266'795.61	227'417.74	39'377.87	17.3%
Pully	7'652'827.91	6'523'303.83	1'129'524.08	17.3%
Savigny	487'054.45	435'218.71	51'835.74	11.9%
<b>Total</b>	<b>8'950'116.00</b>	<b>7'695'300.14</b>	<b>1'254'815.86</b>	<b>16.3%</b>

La moindre augmentation de la participation de la commune de Belmont-sur-Lausanne s'explique par le mécanisme de répartition qui prévoit un système de plafonnement en fonction de la valeur du point d'impôt sur chacune des communes partenaires.

Par conséquent, le budget 2019 qui vous est proposé est en augmentation par rapport à celui de l'année 2018 (+3.9%). Cette progression que l'on peut qualifier de raisonnable est la résultante de l'engagement d'un policier supplémentaire, de l'adaptation du loyer du poste de police suite aux importants travaux qui ont été effectués et de la mise en place du système d'aide à l'engagement (SAGA).

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**Le Conseil intercommunal  
de l'Association «Sécurité Est lausannois»**

1. vu le préavis No 03 - 2018 du Comité de direction du 25 septembre 2018,
2. vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

**décide**

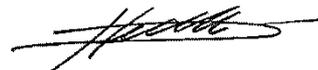
1. de valider le budget 2019 de l'association de communes « Sécurité Est Lausannois ».

Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 25 septembre 2018.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le président

Le secrétaire



J.-M. Chevallaz

D-H Weber

Annexe :

- 
- Le budget 2019